

## Covid-19 : Message de Daniel Panetto aux marchands de presse du 24 mars

mar 24/03/2020 - 17:38



Chères consœurs, chers confrères,

En réponse aux messages que je vous adresse, je reçois beaucoup de remerciements qui me vont droit au cœur ! Mais aussi de questions, auxquelles nous tâchons de répondre au fur et à mesure, et des suggestions dont je me nourris.

Je reviens vers vous aujourd'hui avec un nouveau point de situation. Je crois comprendre que ceux-ci vous sont très utiles... Je vous dirai un mot, aussi, de la situation de Presstalis et de la distribution, car la situation sanitaire ne nous empêche pas de rester mobilisés sur les autres fronts.

Pour continuer à porter nos messages par ces temps troublés, j'ai besoin de vous. Il nous faut des informations sur l'état du réseau. Que vous soyez ouvert ou fermé, j'aimerais faire appel à 5 minutes maximum de votre temps pour répondre à notre petite enquête. Le lien est ici : <https://culturepresse.fr/sondage-marchands-de-presse>

Globalement, nous sommes nombreux à avoir choisi de rester ouverts même si pour certains vous avez adapté vos horaires en fonction de votre situation et c'est bien compréhensible. Chez les indépendants, la proportion semble s'être stabilisée cette semaine, et un confrère sur dix a choisi de fermer. Disons-le tout net : il n'y a pas de bonne décision, sauf celle qui émane de chaque chef d'entreprise, en conscience. Votre choix m'apparaît légitime, quel qu'il soit. Et je sais que certains des nôtres se verront imposer ce choix par les réalités économiques de leur affaire. En tout cas, restons solidaires. Le Conseil d'Etat a refusé le confinement total, jugé disproportionné, et les Français ont besoin d'information. Cela justifie votre ouverture, lorsque

vous avez fait ce choix. Bien entendu, si vous restez ouverts, n'oubliez pas d'appliquer les mesures de protection pour vous-mêmes, et de distanciation sociale au sein de votre magasin – on ne le rappellera jamais assez ! Avant tout, prenez soin de vous et des vôtres, mais aussi de vos clients.

Comme promis, je vous propose quelques informations pratiques ou quelques précisions sur votre situation en période de pandémie :

**1. Concernant les démarches de compensation financière.** Suite à la conférence téléphonique de Bruno Le Maire hier, à laquelle j'ai participé :

- Les propositions de crédits de trésorerie par vos banques semblent disparates et pas forcément très avantageuses. Bercy travaille à la finalisation d'un prêt spécifique permettant aux entreprises d'emprunter auprès d'une banque une somme correspondant à 25 % de leur chiffre d'affaires de 2019. Le prêt serait remboursable sur un an et bénéficierait de la garantie BPI. Des informations nous seront communiquées prochainement sur ce prêt, qui devrait être opérationnel à partir de mercredi 25 mars. Cette mesure s'ajoute aux différentes mesures de BPI et du réseau bancaire. Pour mémoire, votre banque est sensée suspendre et reporter les échéances de vos crédits sur simple demande. En cas de refus, nos adhérents peuvent se tourner vers nous et nous remonterons ces attitudes à Bercy.
- Concernant les délais de paiement, Bruno le Maire rappelle la fragilité de tous, y compris vos fournisseurs. Cela n'empêche pas de les solliciter pour un report de paiement. On nous remonte qu'EDF et GDF – entreprises publiques – n'ont pas forcément réagi favorablement. Nous remontons cette information à Bercy pour que l'intention du Gouvernement redescende sur le terrain.
- Concernant le report de charges sociales : les entreprises dont le paiement des cotisations sociales est à l'échéance du 5 avril pourront elles aussi reporter leur paiement, comme cela avait été le cas pour les entreprises dont l'échéance était au 15 mars. Voir les modalités pratiques [sur le site de l'URSSAF](#).

**2. Mes équipes élues et permanentes** sont interrogées par des confrères, sur leur possibilité de bénéficier du **chômage partiel** pour leurs salariés alors que nous ne sommes pas frappés de fermeture administrative. Vos comptables sont dans l'urgence, et ils ne sont pas toujours informés en direct. Ils ne savent pas toujours vous répondre sur ce point avec précision. Le Ministère du travail nous a pourtant indiqué que « les entreprises qui subissent une baisse partielle ou totale d'activité sont éligibles à la mesure ». La Ministre Muriel Pénicaud a ajouté lors de la conférence téléphonique avec Bercy « c'est inédit dans notre pays une mesure de cet ordre mais la situation est exceptionnelle, il ne doit pas y avoir un seul licenciement à cause du Covid19, nous mettons donc tout en œuvre pour accompagner toutes les entreprises. » Voilà qui accrédite selon moi la possibilité de recourir au chômage partiel pour nos affaires. Je l'ai moi-même mis en œuvre. Le site permettant de le déclarer est évidemment pris d'assaut et il est difficile de s'y connecter (j'ai eu l'accusé réception de ma demande de la semaine passée ce jour pour une demande faite jeudi). Nous vous rappelons que vous avez 30 jours pour faire votre déclaration rétroactivement.

**3.** Concernant ceux d'entre nous qui vendent du **jeu** : voici quelques nouvelles de la **FDJ**, que nous avons évidemment sollicitée. Cette dernière a pris la décision d'assouplir les règles de recouvrement, voici sa dernière communication :

- Pour les impayés des points de vente fermés depuis mardi 17 mars : aucune suspension ni mise en demeure de payer dans l'immédiat, ne seront effectués. Le traitement de l'impayé se fera à la reprise d'activité du point de vente. Toutefois, les prélèvements sur la facturation liée à l'activité de la semaine précédente (semaine 11), seront faits mais uniquement à hauteur du montant disponible sur le compte FDJ. Le reste dû sera traité à la reprise d'activité du point de vente.
- Concernant les points de vente ouverts, nous aurons le souci durant cette période d'adapter les modalités de recouvrement à la situation de chacun de vos points de vente.

Pour faciliter les livraisons en point de vente, il est important d'afficher en vitrine vos horaires d'ouverture, pendant la période de confinement.

Il vous est ainsi demandé d'afficher en vitrine, si :

- Vous restez ouvert en précisant dans ce cas les jours et horaires précis
- Vous fermez pour des raisons liées aux mesures de confinement
- Vous êtes en congés

Jusqu'au 29 mars, un MEA sera diffusé quotidiennement sur vos Terminaux pour vous rappeler ce nouveau process indispensable à la continuité des livraisons point de vente.

Enfin, à l'heure où j'écris ces lignes, j'ai reçu une dernière info de la FDJ. Elle concerne le paiement des lots et la mise en œuvre de mesures pour assurer ces paiements :

- Les dates de validité des reçus tirage, paris sportifs et des jeux de grattage sont allongées. Les joueurs pourront percevoir leurs gains à l'issue de la période de confinement.

Si un joueur présente un reçu gagnant et que le terminal répond que le lot n'est plus payable, le détaillant devra être vigilant. Un traitement est en cours pour l'ensemble des reçus gagnants dont la date de forclusion est égale au premier jour du confinement.

- Le détaillant doit inviter le joueur à garder le reçu et à le présenter à l'issue de la période de confinement. (Ceci en attendant que le programme informatique destiné à prolonger les dates de forclusion soit mis en production)
- Les Centres de paiement ne seront plus accessibles à compter de la semaine prochaine.
- Le service de paiement des lots chez les CDP détaillants va être suspendu (début de semaine prochaine).

\*

Je voudrais terminer ce nouveau message en vous disant quelques mots de **Presstalis**. La crise sanitaire n'est (heureusement) pas éternelle, et je me dois de rester mobilisé sur tous les autres sujets. On a pu craindre qu'au coronavirus s'ajoute une problématique Presstalis. Pour l'instant,

ce risque est écarté, et le dépôt de bilan de Presstalis, qui aurait pu se produire cette semaine a été repoussé d'un mois. Cela ne signifie pas que la messagerie est tirée d'affaires, mais simplement que son entrée en redressement judiciaire n'a pas été jugée urgente. Ce mois supplémentaire offre du temps pour rechercher des solutions, entre les pouvoirs publics et les éditeurs actionnaires. Et de ne pas ajouter de souci immédiat pour nos confrères, déjà fermés ou confrontés aux conséquences du confinement.

Pour ma part, je vous dirai à nouveau que la recherche de solutions n'est pas notre affaire. Gardons notre sang-froid, sans écouter les experts auto-proclamés de tout poil. Je juge pour ma part certains propos polémistes voire irresponsables. Quoi qu'il arrive, seuls nous intéressent : la poursuite de nos livraisons, la reprise de nos invendus et le paiement de nos commissions sur les ventes (compléments de rémunération inclus). C'est sur ces points que je travaille, avec mon équipe. Et des voies sont possibles, quel que soit le scénario retenu. Nous l'avons dit à chacun, de l'éditeur aux pouvoirs publics. Des solutions qui devront compter sur la mobilisation des dépositaires indépendants, avec lesquels je suis en contact. En attendant, continuons notre activité et surtout ne fragilisons pas ces derniers. Je vous rappelle que 60% de notre consigne presse est en différé et que notre trésorerie est positive sur l'activité presse. Il n'y a pas de raison de paniquer. Restons juste vigilants. J'y reviendrai spécifiquement dans une prochaine communication.

Voilà pour les nouvelles importantes du jour.

Je reviendrai vers vous au fur et à mesure, avec toujours pour souci de vous transmettre de l'information fiable et utile. D'ici là, prenez soin de vous.

Solidairement,

Daniel Panetto

Président de Culture Presse